

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation : 18/08/2025	Le 25 août 2025 à 20h30 au foyer polyvalent
Membres :	
En exercice	18
Présents :	14
Votants :	16
Date d'affichage : 26/08/2025	
Date de publication : 26/08/2025	
	Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORêt, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER
	Étaient représentés : Aurélia FOURNIER par Jean Georges CLAIR et Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON
	Absents : Daniel BORDES et Carine LASSOUANE
	Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2025-56**OBJET : Demande d'une subvention au titre du FEDER pour la construction de la Maison de la Chasse**

L'A.C.C.A. de Cabanac-et-Villagrains favorise le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect de la régulation des animaux sauvages et des plans de chasse. Elle contribue à la conservation des habitats naturels en collaborant avec les partenaires du monde rural.

Pour ce faire, elle doit se doter d'un équipement adéquat afin de lui permettre d'œuvrer dans le respect des normes sanitaires et de protection de l'environnement : la Maison de la Chasse.

D'une superficie de 65 m², cet équipement comprendra un espace d'accueil et de stockage, une petite salle de découpe des animaux abattus et des sanitaires. Pour des raisons de sécurité et pour ne pas gêner les habitants, la construction de tels locaux ne peut s'opérer que dans un secteur isolé, à côté de la station d'épuration.

Il répondra aux objectifs suivants : impact réduit sur l'environnement, protection des habitats naturels, soutien de l'économie locale, entretien du territoire, pérennisation de l'activité de chasse en ciblant les jeunes et les femmes, renforcement du lien intergénérationnel et social sur le territoire et au delà.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention de 80 % soit 27 745 € auprès de l'État au titre du FEDER,
- d'acter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Construction de la Maison de la Chasse	34 681,74 €	FEDER	80 %	27 745 €
		Autofinancement	20 %	6 936,74 €
TOTAL HT	34 681,74 €	TOTAL		34 681,74 €

- de s'engager à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération,
- d'autoriser M. Le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 25 août 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY